



Comme chaque année, l'ARC organise une session de **5 cours payants de remédiation** pour les élèves en difficultés. Cette session se déroulera les **25, janvier, 1, 8, 15 et 22 février 2017**.

Les cours ont une durée d'une heure. Ils commencent au plus tôt à 13h30 (12h30 pour certains cours en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>) et se terminent à 16h30 au plus tard.

L'inscription se fait pour les **5 mercredis** mais vous ne pouvez choisir que **3 cours maximum** par mercredi.

**LES MERCREDIS SANS ÉCHEC – BULLETIN D'INSCRIPTION**

**INSCRIPTION A REMETTRE POUR LE MERCREDI 11 JANVIER AU PLUS TARD dans le casier 136 de la salle des professeurs ou à Madame Bastien (local 317).**

**Le paiement doit impérativement être effectué pour le lundi 23 janvier, sinon l'élève ne sera inscrit dans aucun groupe.**

NOM de l'élève : ..... PRÉNOM : .....

Année (Classe) : .....

ADRESSE ..... N° ..... Bte .....

CODE POSTAL ..... LOCALITÉ .....

GSM **parents** ..... / ..... Privé ..... / .....

Je vire, pour inscription, la somme de **35 euros par cours** sur le compte n°BE25 1448 6192 2882 (Mercredis sans échec) **en mentionnant le nom et le prénom de l'élève, sa classe et le(s) cours suivi(s).**

**CHOIX DU / DES COURS :** (maximum 3) faites une croix en face du (des) cours choisi(s) dans la colonne correspondant à la classe de l'élève :

<u>Année d'étude</u>	<u>1ère</u>	<u>2ème</u>	<u>3ème</u>	<u>4ème</u>	<u>5ème</u>	<u>6ème</u>
Mathématique						
Physique (et Sciences 1-2 <sup>ème</sup> Sec)						
Chimie						
Français						
Néerlandais 1						
Néerlandais 2						
Anglais 1						
Anglais 2						
Allemand						

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), père - mère - tuteur, de..... déclare :

- avoir pris connaissance du règlement d'inscription ;
- décharger les animateurs de toute responsabilité au cas où l'élève se soustrairait à leur autorité ;
- savoir que la responsabilité des membres du cadre ne s'exerce que durant les cours, à l'exclusion des trajets aller et retour ;
- informer l'élève qu'il faut respecter le règlement de l'école qui l'accueille et, entre autres, qu'il est interdit de fumer dans et aux alentours de l'établissement.

« Lu et approuvé » : .....